

## LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Je ne suis pas titulaire du bac français et souhaite  
débuter mes études en santé en France en intégrant  
un PASS ou une LAS

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) en  
France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé  
extra-communautaire\*

Je ne réside pas  
en France

Je réside déjà en  
France

Je ne réside pas  
en France

Je réside déjà en  
France

Je dépose une  
DAP Blanche

Je dépose une  
DAP Verte

Je ne candidate jamais par Etudes en  
France

Je postule, en lien avec mon SCAC :

Via « Etudes en France » si mon pays est connecté ;

Via dossier papier, si mon pays n'est pas connecté à « Etudes en France ».

Je remplis mon dossier et l'envoie  
aux établissements de mon choix

Je constitue mon  
dossier et l'envoie  
au SCAC du lieu  
d'obtention de mon  
diplôme

Mon SCAC envoie mon dossier à  
l'établissement choisi

Date limite de dépôt de mon dossier à  
mon SCAC : **15 décembre 2024**

Date limite d'envoi de mon dossier aux  
établissements : **15 décembre 2024**

Date limite de dépôt des dossiers au SCAC : **15 février 2025**

\*Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire